

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire Western Québec tenue au 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, le 30 avril 2019, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Guy, les commissaires Brunke, Daly, Dionne, Egan, Schaler, Garbutt, Graham, Larventz et Young, et les commissaires-parents Davis et Cornforth.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx

Directrice des services complémentaires, L. Falasconi

Directeur des ressources humaines, M. T. Kharyati

Directeur des services éducatifs, S. Aitken

ABSENCES Commissaires Labadie et McCrank, et commissaires-parents Brennan et
MOTIVÉES : Boucher.

Le directeur général M. Dubeau, la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern, et le directeur des services juridiques / secrétaire général R. Vézina sont également présents.

Appel à l'ordre :

Le président Guy appelle la réunion à l'ordre à 19 h 22.

Participation publique

Aksa Caleb, étudiante de la CSWQ et demi-finaliste au concours « Les voix de la poésie », se produit devant le conseil des commissaires.

C-18/19-184

Affaires nouvelles

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE QUE les affaires nouvelles soient ajoutées à l'ordre du jour – point 13.3 Projet de loi 21 : *Loi sur la laïcité de l'État*.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-185

Adoption de l'ordre du jour

LE COMMISSAIRE-PARENT CORNFORTH PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 13.3 Projet de loi 21 : *Loi sur la laïcité de l'État*.
- Élimination des points 7.5 et 7.6

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-186

Adoption du procès-verbal – 26 mars 2019

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 26 mars 2019 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Guy présente son rapport écrit qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Inondations record
- Rencontre avec Mélanie Joly, ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie
- Conférence de presse pour marquer le lancement d'APPELE-Québec
- 18^e édition des Faiseurs de musique au Palais des congrès de Gatineau
- Déjeuner-buffet Grand Défi de la CSWQ

Rapport du directeur général

Le directeur général M. Dubeau présente son rapport écrit qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Inondations en Outaouais
- Comité consultatif de gestion (CCG)
- Comité de répartition des ressources (CRR)
- 18^e édition des Faiseurs de musique au Palais des congrès de Gatineau
- Mise à jour sur les visites dans les écoles
- Importants événements à venir

C-18/19-187

Rapport du Comité exécutif – 23 avril 2019

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2019 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

Le commissaire Dionne quitte la réunion à 19 h 40.

C-18/19-188

Appel d'offres public – Mesure 50621 – MB Centre de formation l'Envol – Rénovation de l'entrée principale, des portes et des escaliers – 18510B016

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-111 approuvait une dépense de 200 000 \$ – taxes et frais professionnels inclus – pour le projet susmentionné;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

ACQ – Région de l'Outaouais
Gestion DMJ Entrepreneur Général
Les constructions N.G. Roy
Maçonnerie Gilles Caya Inc.

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Maçonnerie Gilles Caya Inc.	86 473,92 \$
Les constructions N.G. Roy	101 420,95 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE YOUNG PROPOSE QUE la soumission présentée par Maçonnerie Gilles Caya Inc. au montant de 86 473,92 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit acceptée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-189

Appel d'offres public – Mesures 50621 & 50626 – MB École primaire South Hull – Remplacement du système de chauffage phase 3, et Rénovation gymnase junior – 18510B010

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-200 approuvait une dépense de 720 293 \$ - taxes et frais professionnels inclus – pour le projet susmentionné de remplacement du système de chauffage phase 3.

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-203 approuvait une dépense de 450 000 \$ – taxes et frais professionnels inclus – pour le projet susmentionné de rénovation du gymnase junior;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

8577765 Canada Inc.
ACQ – Région de l'Outaouais
DLS Construction Inc.
Gestion DMJ Entrepreneur Général
Groupe GMR Construction Inc.
Industries CAMA

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Industries CAMA	523 231 \$
DLS Construction Inc.	577 000 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE la soumission présentée par Industries CAMA au montant de 523 231 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit acceptée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-190

Appel d'offres public – Mesure 50625 – MB École primaire Lord Aylmer, campus junior – Réparation du toit (bardeaux) – 18510B015

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-112 approuvait une dépense de 160 000 \$ – taxes et frais professionnels inclus – pour le projet susmentionné;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

ACQ – Région de l'Outaouais
Couvreur Rolland
Les Toitures Raymond et ass. Inc.
Morin Isolation & Toitures Ltée
TMR3 Couvreur Inc.

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Morin Isolation et Toitures Ltée	93 915 \$
TMR3 Couvreur Inc.	143 000 \$
Couvreur Rolland Boudreault Inc.	196 700 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE QUE la soumission présentée par Morin Isolation et Toitures Ltée au montant de 93 915 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit acceptée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-191

**Appel d'offres public – Mesure 50621 – MB École primaire LAJR–
Remplacement des portes extérieures – 18510B011**

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-200 approuvait une dépense de 200 000 \$ – taxes et frais professionnels inclus – pour le projet susmentionné;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

ACQ – Région de l'Outaouais
Defran Inc.
DLS Construction Inc.
Gestion DMJ
LCC & Associés Canada Inc.

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Defran Inc.	122 422 \$
Gestion DMJ	128 600 \$
LCC & Associés Canada Inc.	129 600 \$
DLS Construction Inc.	139 000 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE QUE la soumission présentée par Defran Inc. au montant de 122,422 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit acceptée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-192

Appel d'offres public – Mesures 50625 et 50626– MB Noranda – Réorganisation Phase 2 – 18510B012

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-203 approuvait une dépense de 900 000 \$ - taxes et frais professionnels inclus – pour les rénovations au niveau 0 pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-203 approuvait une dépense de 701 834 \$ - taxes et frais professionnels inclus – pour les rénovations au niveau 1 pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-203 approuvait une dépense de 700 000 \$ - taxes et frais professionnels inclus – pour les rénovations au niveau 2 pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-112 approuvait une dépense de 130 000 \$ - taxes et frais professionnels inclus – pour la réfection du bloc sanitaire du 3^e étage pour le projet susmentionné;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

ACQ – Région de l'Outaouais
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
Construction Benoit Doyon Inc.
Construction Ferdinand Mercier Inc.
Construction Normand Martel Inc.
Groupe GMR Construction Inc.
Hardy Construction
J.Y. Moreau Électrique Inc.
Les constructions N.G. Roy
Les Constructions Pépin & Fortin Inc.
Les Industries Blais Inc.

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Construction Normand Martel Inc.	2 093 047,56 \$
Hardy Construction	2 298 354,50 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE YOUNG PROPOSE QUE la soumission présentée par Construction Normand Martel Inc. au montant de 2 093 047,56 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit acceptée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-193

Programme d'achats regroupés – (Collecto) – Nouveaux ordinateurs – SAR130-2019

ATTENDU QUE la CSWQ a notamment besoin de faire l'acquisition de nouveau matériel, en particulier des ordinateurs portables et de bureau, ainsi que des tablettes, pour les services administratifs et pédagogiques;

ATTENDU l'occasion de participer au regroupement d'achat de Collecto, Services regroupés en éducation, SAR130-2019, Postes informatiques et moniteurs neufs;

ATTENDU QUE ce regroupement d'achat (Collecto) s'appuie sur l'octroi d'un contrat permanent à un ou plusieurs fournisseurs dont le prix soumis ne dépasse pas de plus de 10 % le prix du plus bas soumissionnaire;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ C-65.1, r 5.1;

ATTENDU QUE l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la publication de l'appel d'offres pour ce type de contrat;

ATTENDU QUE le contrat s'étendra sur une période de deux (2) ans allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021, sans option de renouvellement;

LE COMMISSAIRE-PARENT CORNFORTH PROPOSE QUE la CSWQ aille de l'avant et participe au contrat pour l'achat de ses nouveaux ordinateurs par l'entremise du programme Collecto et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-194

Programme d'achats regroupés – (Collecto) – Fournitures de bureau (Lot 1) et papier d'impression à la boîte (Lot 2) – SAR110-2019

ATTENDU QUE la CSWQ a notamment besoin de faire l'acquisition de fournitures de bureau (lot 1) et de papier d'impression à la boîte (lot 2);

ATTENDU l'occasion de participer au regroupement d'achat de Collecto Services regroupés en éducation SAR110-2019, Fournitures de bureau et papier d'impression à la boîte;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ C-65.1, r 5.1;

ATTENDU QUE l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la publication de l'appel d'offres pour ce type de contrat;

ATTENDU QUE le contrat s'étendra sur une période de deux (2) ans allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021, avec option de renouvellement pour une année supplémentaire;

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE la CSWQ aille de l'avant et participe au contrat pour l'achat de fournitures de bureau et de papier d'impression à la boîte par l'entremise du programme Collecto, et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-195

Programme d'achats regroupés – (Collecto) – Papier d'impression à la palette – SAR120-2019-2

ATTENDU QUE la CSWQ a notamment besoin de faire l'acquisition de papier d'impression à la palette;

ATTENDU l'occasion de participer au regroupement d'achat de Collecto Services regroupés en éducation, SAR120-2019-2, Papier d'impression (palette);

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ C-65.1, r 5.1;

ATTENDU QUE l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la publication de l'appel d'offres pour ce type de contrat;

ATTENDU QUE le contrat s'étendra sur une période d'un (1) an allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020; toutefois, le mandat de Collecto couvrira une période de deux (2) ans, sans option de renouvellement;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE QUE la CSWQ aille de l'avant et participe au contrat pour l'achat de papier d'impression à la palette par l'entremise du programme Collecto, et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-196

Programme d'achats regroupés – (Collecto) – Outils de technologie éducative – SAR220-2019

ATTENDU QUE la CSWQ a notamment besoin de faire l'acquisition d'outils de technologie éducative;

ATTENDU l'occasion de participer au regroupement d'achat de Collecto Services regroupés en éducation, SAR220-2019, Équipements pédagogique numériques;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ C-65.1, r 5.1;

ATTENDU QUE l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la publication de l'appel d'offres pour ce type de contrat;

ATTENDU QUE le contrat s'étendra sur une période de deux (2) ans allant du 10 juillet 2019 au 9 juillet 2021, sans option de renouvellement;

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE la CSWQ aille de l'avant et participe au contrat pour l'achat d'outils de technologie éducative par l'entremise du programme Collecto, et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-197

Appel d'offres public — Vérificateur financier, contrat de deux (2) ans, avec prolongation facultative de deux (2) ans

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le contrat susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Samson et Associés CPA / Consultation Inc.
Lévesque Marchand Welch
Marcil Lavallée S.E.N.C.

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Samson et Associés CPA / Consultation Inc.	128 000 \$
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	175 911,76 \$
Marcil Lavallée S.E.N.C.	207 000 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE la soumission présentée par Samson et Associés CPA / Consultation Inc., pour un total possible de 128 000 \$ si l'option de renouvellement est exercée – taxes applicables en sus – soit acceptée pour un contrat de deux (2) ans à partir de l'année scolaire 2018-2019, avec possibilité d'une prolongation de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-198

Rapport du Comité du transport – 10 avril 2019

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2019 du Comité du transport.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-199

Politique G-1 et lignes directrices révisées sur le transport

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité du transport, la Politique G-1 et les lignes directrices révisées sur le transport soient distribuées aux fins de consultation.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-200

Rapport du Comité des parents – 18 mars 2019

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2019 du Comité des parents.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-201

Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique – 25 février 2019

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 25 février 2019 du Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-202

Rapport du Comité de vérification – 23 avril 2019

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2019 du Comité de vérification.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-203

Calendrier de réunions proposé 2019-2020 – Conseil des commissaires

LE COMMISSAIRE-PARENT CORNFORTH PROPOSE QUE le calendrier de réunions 2019-2020 du conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Québec, tel que proposé par le directeur général, fasse l'objet d'un avis public, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-204

Calendrier de réunions proposé 2019-2020 – Comité exécutif

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE le calendrier de réunions 2019-2020 du Comité exécutif de la Commission scolaire Western Québec, tel que proposé par le directeur général, fasse l'objet d'un avis public, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

Le commissaire Schaler quitte la réunion à 20 h 40.

C-18/19-205

Projet de loi 21 : Loi sur la laïcité de l'État

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 21 – Loi sur la laïcité de l'État – qui interdira le port de symboles religieux par les directeurs d'école, les directeurs d'école adjoints et les enseignants des établissements d'enseignement qui relèvent de la compétence d'une commission scolaire établie en vertu de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec (CSWQ) croit en la laïcité de l'État, tout en prônant le droit de chacun à la liberté de religion;

ATTENDU QUE la CSWQ croit que le port d'un symbole religieux par un éducateur n'influence en rien sa capacité d'enseigner ni de fournir une instruction de qualité qui favorise la réussite de nos élèves;

ATTENDU QUE la CSWQ a à cœur d'établir un milieu d'apprentissage inclusif où les élèves apprennent la tolérance, la diversité et le respect des droits individuels et des libertés de religion;

ATTENDU QUE la CSWQ a mis en place un programme d'accès à l'égalité dans le cadre duquel elle encourage des personnes de différentes confessions à travailler dans nos établissements et à devenir des membres de nos communautés;

ATTENDU QUE la CSWQ n'a jamais reçu de plainte de la part d'un élève, d'un parent ou d'un intervenant au sujet du port de symboles religieux dans ses écoles;

ATTENDU QUE la CSWQ croit fermement que le projet de loi 21 est contraire à la Charte canadienne des droits et libertés, à la Loi

constitutionnelle de 1982, ainsi qu'à la Charte des droits et libertés de la personne (C-12) du gouvernement du Québec, qui garantit les droits et libertés, notamment :

- 2 (a) Liberté de conscience et de religion
- 2 (b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- 15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques;
- Chapitre C-12, art. 3 - Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.
- Chapitre C-12, art. 10 – Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE :

La CSWQ manifeste sa forte opposition au projet de loi 21 proposé par le gouvernement du Québec, qui interdit ou limite le port de symboles religieux par les directeurs d'école, les directeurs d'école adjoints et les enseignants des établissements d'enseignement qui relèvent de la compétence d'une commission scolaire établie en vertu de la Loi sur l'instruction publique dans l'exercice de leurs tâches et fonctions dans nos écoles et salles de classe.

C-18/19-206

Amendement proposé à la motion C-18/19-205

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE QUE la motion C-18/19-205 soit amendée pour inclure le paragraphe suivant entre la 4^e et la 5^e clause ATTENDU QUE :

ATTENDU QUE la CSWQ croit que le port de symboles religieux n'a aucune incidence sur la prestation de services d'éducation dans nos écoles et nos salles de classe.

Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 0

Motion adoptée

C-18/19-207

Réamendement proposé à la motion amendée C-18/19-205

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE QUE la motion C-18/19-205 soit réamendée pour inclure également le paragraphe suivant comme dernière clause 'ATTENDU QUE' :

ATTENDU QUE la CSWQ déclare son refus d'adopter une politique qui interdit ou limite le port de symboles religieux par ses employés dans l'exercice de leurs tâches et fonctions dans toutes ses écoles et salles de classe.

Pour : 6
Contre : 3
Abstention : 0

Motion adoptée

C-18/19-208

Motion pour limiter le débat

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE de mettre fin au débat sur la motion C-18/19-205 amendée et réamendée.

Pour : 6
Contre : 2
Abstention : 1

Motion adoptée

Concernant la motion principale (C-18/19-205) telle qu'amendée (C-18/19-206) et réamendée (C-18/19-207)

Pour : 6
- Commissaires Garbutt, Larventz,
Young, Cornforth, Graham, Davis

Contre : 3
- Commissaires Daly, Brunke, Egan

Motion adoptée

C-18/19-209

Levée de la séance

LE COMMISSAIRE-PARENT CORNFORTH PROPOSE la levée de la séance à 21 h 15.